

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Convocation en date du 3 juin 2026,

Nombre de délégués en exercice : 42

N° D2026043

Objet : CNAS

Sous la présidence de Bernard PERRET

Secrétaire de séance : M. Patrick LEVET

Nombre de membres	
En exercice	Votants
42	38
Pour	37
Contre	0
Abstention	1

Présents :

GBA : Jean Pierre ARRAGON - Christelle BERARDAN - Jean Luc EMIN - Isabelle FLAMAND - Patrick LEVET - MONTEIRO Rita - Andy NKUNDIKIJE - Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET - Christine PIOTTE - Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX - Jean Marc THEVENET

CCPA : Béatrice DALMAZ - Vincent MANCUSO - Laurent REYMONT BABOLAT - Fabien THOMAZET - Frédéric TOZEL
CCD : Jean Paul COURRIER - Christophe MONIER -
CCMP : Georges BAULMONT - Valérie BERGER - Claude CHARTON

3 CM : Jean Christophe DETRE - Franck GENILLON

CCBS : Eric DIOCHON - Philippe PLENARD - Dominique SAVOT

CCRAPC : Vincent BOURDEAUDUCQ - Christophe FOURNIER

CCV : Claude JACQUET

Excusés remplacés par le suppléant :

GBA : Bernard BIENVENU remplacé par Isabelle FRANCK

CCPA : Jean Louis GUYADER remplacé par Elisabeth LAROCHE -
Eric BEAUFORT remplacé par Daniel MARTIN

Excusés ayant donné procuration :

CCPA : Serge MERLE pouvoir à Vincent MANCUSO - Jean Marc RIGAUD pouvoir à Béatrice DALMAZ

CCD : Isabelle DUBOIS pouvoir à Christophe MONIER - Patrick MATHIAS pouvoir à Jean Paul COURRIER

Excusés :

GBA: Jonathan GINDRE

CCD: Caroline BASTOUL

3CM : Philippe BELAIR

Absent :

HBA : Laurent COMTET

Le CIEL (Comité d'Initiatives pour l'Entraide et les Loisirs) a été créé en 2006. C'est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, elle a pour but de venir en aide financièrement à ses adhérents, de favoriser les relations sociales et soutenir les actions sportives, culturelles, de loisirs ou amicalistes. ORGANOM octroie chaque année une subvention au CIEL dans le cadre de son budget primitif. Le CIEL adhère au CNAS (Comité national d'actions sociales). Il y a lieu de désigner un élu représentant au CNAS.

Vu l'avis favorable émis par le bureau en date du 2 juin 2026,

Le Président propose de désigner M. Georges BAULMONT, en sa qualité de Vice-président délégué à l'administration générale et aux RH pour représenter Organom au sein du CNAS et Mme Corinne JUSTON en tant que représentante des agents.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A 37 voix POUR et 1 ABSTENTION

DESIGNE M. Georges BAULMONT, en sa qualité de Vice-président délégué à l'administration générale et aux RH, pour représenter Organom au sein du CNAS et Mme Corinne JUSTON en tant que représentante des agents.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.

ORGANOM
Bernard PERRET
Président
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.